

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

DATE DE LA CONVOCATION
4 février 2025

Séance du 12 février 2025

N°21-02-2025 : Révision des tarifs des avis de conception, de réalisation et des diagnostics pour transaction immobilière (SPANC)

L'An deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis à la mairie annexe de St-Michel-L'Ecluse-et-Léparon sur la convocation du quatre février deux mille vingt-cinq qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS (17) :

Mesdames et messieurs Yannick LAGRENAUDIE, Jean-Michel SAUTREAU, Pascale ROUSSIE-NADAL, Catherine CAZERES, Martine CONIJJN, David DESSAIGNE, Pierre de CUMOND, Arnaud de MASGONTIER, Robert DENOST, Jean-Jacques GENDREAU, Jacky JAULIN, Jocelyne LACHAUD, Alain MAILLETAS, Jean-Philippe RICHARD, Joël TRUFLEY, André VIAUD, Delphine VICAIRE BONNIEU

ABSENTS AVEC POUVOIR (3) : Chrystelle BACQUEY qui a donné pouvoir à Jacky JAULIN, Denise RAGOT qui a donné pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL, Patrick LAGORGETTE qui a donné pouvoir à Delphine VICAIRE BONNIEU

ABSENTS SANS POUVOIR (2) : Marielle CHABANET, Rémi CHAUSSADE

A ETE DESIGNÉ COMME SECRÉTAIRE DE SEANCE : André VIAUD

Nombre de suffrages exprimés : 20

Le conseil communautaire,

Vu la mise en œuvre en régie du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2024,

Vu l'exposé du Président,

Considérant qu'après une année d'exploitation du service en régie, il convient de réviser la grille tarifaire des prestations au regard des moyens déployés,

DECIDE, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de fixer les tarifs du SPANC comme suit :

- avis de conception (avant travaux) : 110 euros
- réalisation (avis après travaux) : 110 euros
- nouveau déplacement suite à non-conformité : 55 €
- frais du déplacement en cas de rendez-vous non honoré (et non décommandé) par le client (sauf circonstances exceptionnelles) : 55 €
- contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière : 150 €/installation.



POUR EXTRAIT CONFORME

Yannick LAGRENAUDIE,
Président de la Communauté de Communes du
Pays de Saint Aulaye